

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 2 juin 1972

Sont présents: M. le Juge Adrien Cormier  
Me Adélarde Savoie  
M. le Juge Claudius Léger  
M. Helmut Schweiger  
M. Médard Collette  
Père Maurice Chamard  
Père Louis-Marcel Daigle  
Me Alfred Landry  
M. George Urquhart  
M. Aurèle Arsenault  
Père Clarence Cormier  
M. Laurier Thibault  
M. Ghislain Clermont  
M. Edgar Léger  
M. Marcel Sormany  
M. Arthur Pinet  
M. Denis Losier  
M. Léandre Bourque

Absences motivées:

M. Louis-Philippe Bonneau  
Dr Claude Gaudreau

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Laurier Thibault que le procès-verbal de la réunion du 10 mars 1972 soit accepté. Adopté.

2 - RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DES 12 AVRIL ET 30 MAI 1972

Il est proposé par M. Arthur Pinet et appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle que l'on ratifie les procès-verbaux des deux dernières réunions du Comité Exécutif et que l'on refasse la deuxième page du procès-verbal de la réunion du 30 mai, vu qu'il y a omissions. Adopté.

3 - CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Louis-Philippe Bonneau motivant son absence.

4 - RAPPORT DU RECTEUR

Me Savoie donne un résumé des principaux événements qui se sont produits depuis la dernière réunion:

16 et 17 mars - Première réunion entre des représentants de l'Université et des collèges affiliés pour établir certains mécanismes de contrôle de la qualité de l'enseignement;

20 mars - Rencontre avec M. Thompson au sujet de la politique fédérale concernant l'enseignement de la langue seconde;

22 mars - Réunion du Sénat académique

4 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

27 - 28 mars - Réunion de l'Association des Universités de l'Atlantique;

29 mars - La première de six réunions de la Commission Malmberg-Albert. On vise à l'intégration complète de l'Ecole Normale à l'Université de Moncton pour le 1er juillet 1973;

L'Université serait responsable de la formation de tous les enseignants à tous les niveaux. Le terme de formation serait porté à 4 ans. Le gouvernement transférerait la propriété de l'Ecole Normale ainsi que certaines facilités de l'Institut de Technologie à l'Université de Moncton. C'est la politique du gouvernement que la formation des maîtres soit confiée aux universités.

Il est proposé par M. Arthur Pinet et appuyé par M. Marcel Sormany que l'on poursuive les négociations dans ce sens pour aboutir à la concrétisation du transfert envisagé;

3 au 8 avril - Congrès International des Amériques Francophones à Lafayette, Louisiane; présentation d'une communication sur "Les Acadiens des Provinces Maritimes";

13 et 14 avril - Le Comité conjoint s'est réuni pour étudier l'avenir de l'Ecole des Sciences sociales. Ce Comité n'est pas en mesure de faire des recommandations à ce moment;

M. Léon Thériault fut nommé le représentant de l'Université de Moncton sur la délégation chargée de compléter le jumelage des Cités de Lafayette et Moncton;

18 avril - Réception officielle donnée en l'honneur du nouveau Lieutenant-gouverneur, l'honorable Hédard J. Robichaud et Madame Robichaud;

20 avril - Réception en l'honneur de quatre professeurs qui ont publié des ouvrages au cours de l'année: MM. Brian Newbold, Melvin Gallant, S. B. Naidu et Gérard Etienne;

22 avril - Réunion annuelle des Anciens de l'Université de Moncton. MM. Emery LeBlanc et Bernard Poirier ont été désignés les successeurs au Juge Claudius Léger et à M. Aurèle Arsenault comme membres du Conseil des gouverneurs;

26 - 27 avril - Réunion de l'AUCC à Ottawa;

28 avril - Le projet de loi amendant la charte de l'Université a été présenté au Comité des Corporations et a été accepté à peu près au complet. Le Collège Jésus-Marie de Shippagan est affilié à l'Université pour fins académiques et comptera un représentant au Conseil des gouverneurs et un au Sénat académique;

1 et 2 mai - Participation à un colloque à l'Université du Maine à Orono; Président des séances de la "Journée acadienne" et communication sur un texte de M. Mason Wade;

6 et 7 mai - Collation des grades;

10 au 13 mai - Rencontre à Ottawa et Québec des Recteurs du Canada avec le Conseil d'administration des Universités du Commonwealth et des représentants de l'Association des Universités américaines;

4 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

16 mai - Visite de Sir Hugh Springer, Secrétaire général de l'Association des Universités du Commonwealth;

16 au 18 mai - Série d'activités à Fredericton et Saint-Jean;  
Ouverture du Playhouse sous l'égide de Sir Max Aitken;  
Collation des grades à U. N. B. ;  
Réunion de l'exécutif du Musée du Nouveau-Brunswick;

23 mai - Rencontre de tous les recteurs et des vice-recteurs des Universités du Nouveau-Brunswick au sujet du programme proposé à l'Université du N. -B. à Saint-Jean. La troisième aimée du cours en administration des affaires fut autorisée;

27 mai - Congrès de l'Association des Médecins de langue française du Canada; une réception fut offerte par l'Université;

3 juin - Réunion de la Fédération des Caisses Populaires du N. -B. à Caraquet; président d'honneur au banquet de clôture;

7 juin - Dîner à Québec en l'honneur de l'ancien et du nouveau recteur de l'Université Laval, Mgr Vachon et M. Larkin Kerwin. Rencontre avec certains officiers du ministère de l'Éducation pour faciliter l'accréditation des étudiants du Québec qui ont complété leurs études en éducation au Nouveau-Brunswick;

9 juin - Ouverture officielle de l'édifice des magasins et ateliers.

Le Cercle Universitaire qui fonctionnait sur la rue Morton a décidé de vendre son édifice. L'Université a repris possession du terrain qu'elle avait loué pour fins de stationnement;

La vente du terrain à la Ville de Moncton pour la construction du boulevard Wheeler est presque finalisée;

L'entente avec le Ministère des Transports au sujet du terrain d'abord loué à N. B. Tel est à se finaliser également;

L'honorable Gérard Pelletier a annoncé une nouvelle politique concernant les musées au Canada. Le Secrétariat d'Etat prévoit construire 5 laboratoires régionaux. On a demandé si l'Université de Moncton disposerait d'espace pour un tel laboratoire. L'Université envisage la possibilité de construire un édifice assez grand pour loger le Musée acadien et dont une section pourrait être louée pour ce laboratoire régional;

#### Système d'ordinateur

L'expérience de trois ans autorisée par la Commission de l'enseignement supérieur dans le domaine des ordinateurs est sur le point de prendre fin. De nouvelles négociations ont eu lieu et une nouvelle entente doit bientôt être conclue.

U.N.B. va s'acheter et payer elle-même un gros ordinateur. L'Université de Moncton aura un petit ordinateur relié à celui de U.N.B. Il en coûtera \$6, 000 par mois à l'Université de Moncton et la Commission de l'enseignement supérieur déboursera \$12, 000 par mois pour contribuer au financement de ce système provincial.

#### 4 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

##### Conseil Consultatif des Districts Bilingues

Le recteur a été renommé membre du Conseil Consultatif des Districts Bilingues.

Normes concernant les professeurs et les employés qui veulent se lancer en politique

A mesure que l'Université grandit, il est de plus en plus probable que certains professeurs ou certains employés voudront se présenter en politique à différents niveaux. Il semble donc opportun pour l'Université d'établir certaines normes qui régiront les conditions d'emploi entre l'Université et tout candidat en perspective. Voici donc les normes proposées:

##### A - Politique Municipale

Tout employé de l'Université qui désire se présenter comme candidat et faire action en politique municipale peut le faire sans demander un congé à l'Université, sauf le cas d'un candidat à la mairie de Moncton qui devrait obtenir une forme de congé, vu le temps exigé par cette fonction. Les modalités et les conditions de ce congé seraient à discuter entre le candidat et les autorités de l'Université.

##### B - Politique Provinciale et Fédérale

Tout employé de l'Université qui désire se présenter comme candidat et faire action au niveau de la politique provinciale et fédérale doit demander et peut recevoir un congé sans solde de l'Université à partir de la date de l'annonce de sa candidature jusqu'à la tenue de l'élection concernée.

Si le candidat est élu, il doit démissionner de son poste.

Si le candidat est défait, il peut réintégrer son poste sans aucune modification à son statut.

Dans le cas où l'Université peut avoir besoin des services d'un tel candidat, soit avant ou après les élections, elle peut retenir ses services soit à temps partiel ou pour une tâche particulière, sur une base contractuelle.

##### C - Comités, Commissions ou Conseil d'Administration

Tout employé de l'Université peut accepter un poste comme membre ou officier de comités, commissions ou conseils d'administration pourvu que le poste en question soit de nature à ne pas absorber une partie importante du temps de l'employé.

Si un employé de l'Université est invité à faire partie d'une commission royale, d'une commission d'enquête ou de toute autre fonction qui exige une partie importante de son temps, il doit demander et peut recevoir un congé sans solde dont les modalités et conditions sont à déterminer après discussion entre l'employé et l'Université.

4 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Marcel Sormany que les normes formulées à l'intention des professeurs et employés de l'Université qui désirent faire de la politique soient acceptés. Adopté.

Monsieur Ghislain Clermont, représentant de l'Association des Professeurs, demande que ces normes soient incluses dans le manuel du professeur.

Il est proposé par le Père Louis-Marcel Daigle et appuyé par M. Aurèle Arsenault que le rapport du Recteur soit reçu. Adopté.

5 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

La Commission de l'enseignement supérieur a donné son autorisation pour les programmes restructurés et elle se prononcera sur les nouveaux programmes le 23 juin.

Collation des grades - 571 diplômes ont été accordés.

Session intensive - Deuxième session intensive de cours à l'Ecole de Commerce pendant les mois de mai et juin. 52 étudiants sont inscrits cette année en comparaison de 40 l'année dernière.

Corps professoral

Des 183 postes de professeurs autorisés en 1971-72, 181 ont été comblés;  
13 professeurs vont en année sabbatique;  
3 professeurs ont des congés d'études avec bourses de l'Université;  
5 professeurs ont des congés d'études sans solde;  
3 professeurs n'ont pas signé leur contrat avec l'Université;  
3 contrats n'étaient pas renouvelés par l'Université;  
3 contrats ont été signés seulement pour un an, afin de remplacer des professeurs en année sabbatique.

Nombre prévu de professeurs y compris la Fonction publique - 203 postes.

Actuellement il reste 9 postes à combler. Nous sommes en communication avec l'Université Laval et l'Université de Montréal en vue d'obtenir les services de professeurs invités pour donner des cours en administration des affaires.

Les postes de doyen de la Faculté d'administration et directeur de l'Ecole de psychologie-éducation sont encore vacants. Il y a des candidats qui ont soumis leur application mais ces candidatures sont encore à l'étude.

Prévisions pour l'année 1972-73

Les indications sont qu'il y aura entre 2, 300 et 2, 400 étudiants à l'Université de Moncton en 1972-73.

Nominations

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par le Juge Claudius Léger que le secteur des Arts visuels soit dorénavant nommé "Département des Arts visuels" et que les nominations de M. Fernand Mattart comme chef du département d'Economie pour un terme d'office de trois ans et de M. Francis Coutellier comme chef du département des Arts visuels pour un terme d'office de trois ans soient ratifiées. Adopté.

5 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite

Conseil de Recherches

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par le Père Maurice Chamard que la procédure pour l'établissement de tout centre de recherches à l'Université de Moncton, acceptée par le Sénat des 1, 2 et 3 mars 1972, soit ratifiée. Adopté.

Statut de l'Ecole de Commerce

L'Ecole de Commerce recommande que son nom actuel soit changé à Faculté d'Administration.

Monsieur Bourque donne les raisons qui ont amené la décision de changer le nom du Baccalauréat en Sciences commerciales à Baccalauréat en Administration des Affaires ainsi que le changement du nom de l'Ecole de Commerce à Faculté d'Administration.

Il est proposé par M. Arthur Pinet et appuyé par M. Laurier Thibault que l'Ecole de Commerce soit désormais connue sous le nom de "Faculté d'Administration".

Génie Civil

A la fin de février 1972, le Comité d'Accréditation du Conseil des Ingénieurs du Canada a visité l'Université pour y faire une évaluation des installations et du corps professoral du département de génie. A la suite de cette visite, le programme du Génie Civil fut accrédité par le Conseil, ce qui veut dire que nos gradués en génie sont aptes à exercer leur profession partout au Canada.

Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement

Collège Saint-Louis - Les demandes de ce Collège ont été acceptées par le Comité de contrôle.

Collège de Bathurst - A l'exception des Arts Visuels, les autres demandes du Collège de Bathurst ont été refusées par le Comité.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Laurier Thibault que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement soit reçu. Adopté.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF

Intégration de l'Ecole Normale à l'Université de Moncton

Si l'intégration de l'Ecole Normale à l'Université de Moncton se concrétise, on demande que les professeurs et les employés de l'Ecole Normale aient le choix de participer ou non au plan de pension de l'Université. Le Ministère demande que l'on fasse un amendement en conséquence au plan de pension de l'Université avant de signer l'entente finale.

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Arthur Pinet que les professeurs et employés de l'Ecole Normale et de la section enseignement de l'Institut de Technologie du Nouveau-Brunswick aient l'option de participer ou ne pas participer au plan de pension de l'Université s'il y a intégration de l'Ecole Normale à l'Université. Adopté.

#### Résidence hors-campus

Monsieur Collette informe les Gouverneurs de l'achat d'un édifice de 24 loyers à un coût de \$255, 000. L'ameublement coûtera environ \$50,000. Cet édifice pourra accommoder 81 étudiants.

#### Cafétéria

Les rénovations seront terminées pour le début de juillet.

Le système d'urgence et d'alarme sera prêt à l'automne 1972.

#### Projet de rénovations

1 - Boite à Chanson	\$35, 000
2 - Centre Audio-Visuel	17, 000
3 - Arts Visuels	15, 600
4 - Biologie et Animalerie	53, 800
	\$ 121,400
Amélioration de terrain	20, 000
Total	\$ 141,400

Il est proposé par M. Aurèle Arsenault et appuyé par M. Marcel Sormany que les projets de rénovations tels que suggérés par M. Collette soient approuvés. Adopté.

#### Budget 1972-73

Monsieur Collette donne un aperçu global des revenus et dépenses pour 1972-73. (Annexe "A") .

Il est proposé par le Juge Claudius Léger et appuyé par M. Marcel Sormany que l'on accepte en principe les prévisions budgétaires présentées par le vice-recteur à l'administration et que l'on autorise le Comité de Finances à finaliser le budget. Adopté.

Il est proposé par M. Aurèle Arsenault et appuyé par le Père Clarence Cormier que le rapport du Vice-recteur administratif soit reçu. Adopté.

#### 7 - DIVERS

##### Directeurs de l'Institut de Memramcook

L'Université doit nommer six des directeurs de l'Institut de Memramcook.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par le Père Maurice Chamard que M. Alfred LeBlanc soit renommé comme directeur de l'Institut de Memramcook pour un terme de trois ans. Adopté.

##### Terme du Chancelier et du Recteur

Me Savoie s'absente de la réunion. M. le Juge Cormier informe les Gouverneurs que M. J. -Louis Lévesque fut nommé Chancelier le 27 juin 1967 pour un terme de 5 ans.

Il est proposé par Me Alfred Landry et appuyé par M. Marcel Sormany que le terme du Chancelier soit prolongé jusqu'à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs. Adopté.

7 - DIVERS

M. le Juge Cormier informe également les Gouverneurs que Me Adélarde Savoie fut nommé Recteur le 27 juin 1967.

Aucun contrat ne fut signé entre l'Université et le Recteur et aucun terme d'office ne fut fixé.

Tous les membres du Conseil sont d'avis que vu l'absence d'un contrat ou d'un terme d'office, le mandat du recteur se reconduit automatiquement d'année en année, à moins d'un avis à l'effet contraire par l'une ou l'autre des parties.

Le 5 avril 1968, le Conseil des Gouverneurs adopta une nouvelle rédaction des chapitres 1, 2, 3 des Règlements de l'Université et l'Article 11 précise les termes d'office comme suit:

Le Chancelier .....5 ans  
Le Recteur ..... 5 ans

Cependant ces nouveaux règlements n'avaient pas un effet rétroactif et n'affectaient pas les nominations faites en 1967.

Remerciements

Un vote de remerciements fut adressé à M. le Juge Claudius Léger, à M. Aurèle Arsenault et au Père Clarence Cormier, gouverneurs sortant de charge. Le Père Clarence Cormier est maintenant adjoint au Directeur de l'Extension de l'Université de Moncton

Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au vendredi, 20 octobre 1972.

Ajournement.

(Signé) M. le Juge Adrien Cormier, Président

(Signé) Léandre Bourque, Secrétaire